

Le journal de ta section

L'Edito...

ENSEMBLE : LA FORCE ENVERS ET CONTRE TOUT.

L'optimisme, caractérise la vision de Solidaires Finances Publiques 78, en nous appuyant sur la force du NOUS, c'est-à-dire être ensemble. C'est toujours ensemble que nous sommes plus forts, nous le savons tous, mais le faisons-nous ?

Dans notre quotidien professionnel, nous avons parfois oublié que le collectif est plus fort et que nous pouvons résister aux attaques directes ou le plus souvent indirectes et sournoises.

Quand nous minimisons la moindre remarque, la moindre dérive, la moindre humiliation, nous nous fragilisons au-delà de ce que nous imaginons. Nous doutons de nous, de notre capacité à l'analyse, de nos compétences pour réaliser un travail de qualité. Nous nous inféodons aux autres, à la puissance du système et au final nous sommes brisés, broyés.

Quand nous n'avons plus la force d'appeler au secours et quand nous finissons par trouver un peu de ressort en nous pour le faire, nous sommes déjà si faibles que nous ne pouvons plus entendre les conseils. En effet, nous sommes devenus des serfs dont la parole est inaudible parce que la force nous manque et qu'il ne nous reste plus que les murmures.

Il n'y a pas les forts d'un côté et les faibles de l'autre, il n'y a que le formatage de notre administration qui, en normalisant tous les process et en nous privant de toute initiative, nous mène à la souffrance permanente.

Personne n'est fort, car ceux qui sont considérés comme forts, ont aussi leurs fragilités et personne, quel que soit son grade, ne peut dans l'univers professionnel crier sur ses collaborateurs. Personne, quel que soit son grade, n'a le droit de porter atteinte à la dignité de son interlocuteur, même avec des mots prétendument d'humour ou d'esprit. Personne n'est légitime à utiliser son grade pour avoir gain de cause, sans justifier de ses choix et de sa position. Personne ne peut persister dans son erreur, quel que soit son grade, en matérialisant ses propos par des objets lors des instances. Le grade devrait toujours conduire à l'exemplarité, mais souvent on attend l'exemplarité des « petits grades » et l'on s'en dispense une fois atteint celui convoité de dirigeant !

Aujourd'hui à la DDFIP des Yvelines, le nombre des fiches de signalement pour RPS est en expansion, nous avons de rares cadres qui sont totalement désaffectés. Le suivi de ces fiches conduit à une charge mentale pour les représentants du personnel insupportable et destructrice.

Nous avons tous nos limites, nous avons tous nos vies qui parfois nous abîment, mais rien ne saurait jamais justifier de pleurer au travail, d'y aller la boule au ventre et de mettre notre vie en péril parce que nous sommes anéantis et sans espoir.

Il existe toujours des ressources pour lutter contre l'inacceptable, pour dénoncer les injustices, pour découvrir et faire vivre nos forces ignorées dont nous disposons.

L'équipe militante de Solidaires Finances Publiques 78 demande le respect de tous, la reconnaissance de notre travail et n'acceptera jamais que les collègues affrontent seuls les difficultés. S'il est vrai que le travail n'est jamais la cause de nos maux, il est toujours en cause, sachons mettre des mots sur les dysfonctionnements et sur les impacts de notre quotidien.

Soyons, soyez Solidaires et ne restons pas isolés, ensemble nous sommes plus forts.

Refusons les qualificatifs de « rabats-joies » et de « pisse-vinaigres » et bâtissons envers et contre tout, un monde du travail plus digne et respectueux, plus humain.

Relevons la tête et avançons, fier de notre travail, de notre administration et de nous-même surtout.

Sommaire !

Quand octobre glace fait, vermine trépassse ! (on est mal du coup...)

1- MANTES à tout prix

2- Trésoreries Versailles
EH/Rambouillet EH : mariées au
premier regard

3- PIF,PAF... POC

4- Pauvre planète

Nouvelle rubrique :)

5- Juridex - le conseil médical,
KESAKO ?

MANTES À TOUT PRIX

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2023, le CFP de Mantes-la-Jolie a été la cible d'un incendie criminel et d'actes de vandalismes qui ont particulièrement touché le hall d'accueil et le local des agents de sécurité. Les fumées dégagées par l'incendie se sont propagées dans les étages et ont recouvert de suie l'ensemble du mobilier et des locaux.

La Direction et les OS se sont rendues sur place le lendemain, dès qu'elles ont eu connaissance de cet incident, pour constater les dégâts et sécuriser le site.

« The show must go on »

Dès le week-end, les chefs de service ont été contactés et les agents ont été placés, pour ceux qui le pouvaient, en télétravail.

En raison des circonstances exceptionnelles et de l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité du service public (...merci GMBI), un accueil provisoire a été mis en place dès le lundi 3 juillet au CFP des Mureaux pour les publics du SIP et du SIE. Les contribuables ont été informés par téléphone et par le biais d'affiches que l'accueil était déplacé au CFP des Mureaux. Et rebelote ! Mi-juillet, le SIP a de nouveau été déplacé à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, contraignant les agents à recontacter les contribuables. Ces différents changements ont généré des tensions lors de la réception du public.

Les agents du PCE et du PCRP ont dû se partager, à 25, le local informatique qui ne dispose que d'un bureau avec deux chaises. Puis ils ont émigré courant juillet dans les bureaux de l'aile annexe relouée temporairement pour l'occasion. Fin août, la salle de réunion libérée par le départ des collègues du SIP a été mise à leur disposition.

Le SIE est réinstallé au CFP des Mureaux, tandis que la trésorerie hospitalière trouve refuge au CFP de Poissy.

Les agents du SGC ont été chaleureusement accueillis par leurs homologues des Mureaux, dont ils ont partagé les locaux avant d'être installés de manière plus pérenne dans l'aile relouée. Toutefois, l'arrivée de nouvelles recrues en septembre contraint les collègues à jouer aux chaises musicales dans l'attente de la livraison de bureaux supplémentaires.

Les 4 CDL répartissent leur temps de présence à cheval entre le CFP des Mureaux et la sous-préfecture de Mantes.

TORDANT LE COU À UNE IDÉE REÇUE SUIVANT LAQUELLE L'ADMINISTRATION EST LONGUE À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS, LES COLLÈGUES DES DIFFÉRENTS SERVICES ONT FAIT PREUVE D'UNE FORMIDABLE CAPACITÉ D'ADAPTATION MALGRÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES.

Nombreux sont les agents endurent des temps de trajet rallongés qui les pénalisent et les épuisent, transportant leur « bureau » quotidiennement et supportant des rotations présentiellees comme au temps du Covid. Les agents du Mantois se languissent de « rentrer chez eux ».

Le calendrier des travaux

Août 2023	Dépollution du CFP de Mantes et traitement de l'air (conduits de ventilation) Nettoyage des locaux (murs, sols, mobilier)
Septembre 2023	Interruption de 3 semaines pour examen des devis et du financement
Octobre 2023	Rétablissement du système électrique Pose de nouveaux faux plafonds
Novembre 2023	Installation de la centrale SSI, des badges d'accès et remise en état des circuits Réintégration du CFP (sous réserve de l'avancement des travaux)
Dates non communiquées	Remise en état du hall d'accueil Remplacement du volet roulant métallique et des vitres de l'entrée principale
Courant 2024	Réouverture de l'accueil du CFP de Mantes

VERSAILLES EH -

RAMBOUILLET EH : MARIÉS

AU PREMIER REGARD...

Comment finir le NRP en beauté, comment terminer de la pire des manières... fusionner deux trésoreries hospitalières sans tenir compte de la réalité.

Comment ne pas faire le parallèle entre cette fusion et la célèbre émission de M6 ? Pour celles et ceux qui ont déjà pris part à l'organisation d'un mariage, il faut anticiper, prévoir et écouter les futurs mariés.

Quelle raison principale pousse deux personnes à s'unir : acter une situation qui fonctionne. Cela semble une évidence et pourtant, ici, ça n'y était pas : pas de direction commune des hôpitaux, pas de fonctionnement commun. Un mariage où les mariés ne se connaissent pas, ça va être simple à gérer.

Revenons ensemble sur chaque étape de ce mariage forcé au 1^{er} septembre ...

mai à juillet - les préparatifs

Une cérémonie préparée sans y associer les mariés et témoins : laisser uniquement les parents organiser est une hérésie, et pourtant, les réunions préparatoires s'enchaînent sans les techniciens, il ne faudrait surtout pas anticiper les problèmes.

Un marié en rémission d'une grave maladie : le marié a été infecté par un méchant virus 9 mois avant le mariage, on ne peut pas dire qu'il était dans sa meilleure forme. Cette situation aurait dû conduire à un report de la date mais non, les parents s'y opposent, ce mariage aura lieu peu importe la manière.

En plus, le marié n'a toujours pas finalisé son divorce (la gestion 2022 n'est pas clôturée), le juge n'est pas disponible (l'organe devant certifier les comptes s'adaptera), mais les parents n'en ont cure, décaler l'audience n'est pas son problème (mais de là à s'en occuper ...)

août - dernière ligne droite

Le mariage approche et les problèmes commencent : le marié voit arriver les invités deux semaines avant la date prévue (les parents ont envoyé des invitations sans prévenir les mariés). De plus, les mariés apprennent que le mariage religieux Hélios a lieu une semaine après le mariage juridique du 1^{er} septembre, les alliances ne sont pas prêtes, le traiteur ne connaît pas le nombre d'invités et la soirée n'est pas organisée

1^{er} septembre - date fatidique

Le mariage se fera quand même ! Adviene que pourra .L'intervention secrète du meilleur ami du marié (dont les parents avait oublié l'existence), vient sauver la cérémonie. L'honneur des parents est sauf, celui des mariés, par contre....

Et l'après mariage me direz-vous, à la minute où le « oui » a été prononcé, les parents ont disparu laissant comme toujours aux personnes qu'ils ont ignorés pendant la préparation le soin de gérer le rangement et les conflits.

VOILÀ COMMENT RÉUSSIR MERVEILLEUSEMENT UNE FUSION : COMMANDER, DÉCIDER, IMPOSER SANS TENIR COMPTE DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN.

DANS LA VIE RÉELLE, CE MARIAGE FERAIT DÉJÀ L'OBJET D'UNE DEMANDE D'ANNULATION ... MAIS LÀ, IL FAUDRA COMME TOUJOURS « FAIRE AVEC »

PIF, PAF, POC ...NOUVEAUTÉ

Après un très long suspens, nous savons enfin à quoi servira l'espace vide du 2ème étage du CFP de SGL !!!!! En effet, après le déménagement du SIP de SGL Sud au RDC depuis quelques années, du départ du PCE au 1er juin 2022, puis de l'arrivée de la 4ème BDV du sous-sol en septembre 2022, on se demandait bien qui seraient les nouveaux occupants de cet espace flambant neuf !!!! C'est chose faite ! : ce sera le PAF (Pôle Anti-Fraude)enfin ...le POC finalement (le Pôle d'Opérations Complexes) en application du Plan de Lutte contre la fraude de Gabriel ATTAL.

Un des premières Conséquences de ce projet, le renforcement de la BCR par 3 cadres A mais qui ne viendraient pas sur place.... ah oui, Versailles serait stratégique.... mais pas Saint Germain en Laye!!! On risque de s'y ennuyer....

Mais en quoi ça consiste finalement ? Il s'agirait de regrouper 3 BDV : la 4ème (déjà en place), la 5ème (POISSY) et la 7ème (PLAISIR) afin de mieux lutter contre les fraudes les plus complexes et développer davantage les synergies en capitalisant sur l'interdisciplinarité dans les services. En sus d'affaires « classiques », le futur POC serait alimenté par la BCR de dossiers topés « complexes et difficiles » qui seront répartis entre les 3 BDV. Reste à établir maintenant la définition, mais aussi la quantification de ces affaires « complexes » afin de rassurer les futurs vérificateurs sur leur mission.....afin de remplir cet espace vide.

Selon les dires de la délégation interrégionale, "la fidélisation des agents de ces brigades est une préoccupation". On est donc bien parti pour attirer des novices, et perdre nos talents.

Enfin, ces dossiers vont être très difficiles à mettre en œuvre au niveau départemental du fait que ces dossiers complexes ont des ramifications qui dépassent le seul ressort géographique des Yvelines, et on ne parle pas du recouvrement.

PAUVRE PLANÈTE

Après avoir été signé, en catimini le 19 juillet dernier, l'accord de libéralisation du commerce entre l'Union européenne et la Nouvelle Zélande arrive sur la table des eurodéputés les 23 et 24 octobre (en commission) et au Parlement européen du 21 au 23 novembre 2023 à Strasbourg.

Cet accord permettra des quotas d'importation sans droit de douane pour 38 000 tonnes de viande ovine, 10 000 tonnes de viande bovine, 15 000 tonnes de beurre, 25 000 tonnes de fromage et 15 000 de lait en poudre provenant d'un pays situé à plus de 20 000 km de l'UE.

Quand, les pouvoirs publics nous culpabilisent avec le climat et les déplacements terrestres en voiture (pour aller travailler), ceux-ci n'hésitent pas en catimini à mettre en place une pollution accrue par le transport maritime de ces importations dont on sait qu'il participe largement plus que nos voitures au réchauffement de la planète en utilisant des combustibles de mauvaise qualité, déchets pétroliers proche du goudron.

En plus ces importations causeront un lourd tort à nos agriculteurs, dont le nombre de suicides est déjà tristement élevé.

En plus, un accord UE-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) de libre échange est cours de finalisation. Avec la suppression de la plupart des droits de douane, cet accord est favorable aux multinationales. Il entraînera plus de déforestation, plus de pollution par le transport maritime et une concurrence déloyale pour nos producteurs agricoles et industriels. Mais qu'importe la planète et ses habitants si les dividendes coulent à flot pour la Finance et les détenteurs du CAC40 qui cachent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Déjà, demain la France va laisser entrer, venant d'Ukraine, des quotas importants de poulets qui ne répondent pas à nos critères écologiques et sanitaires.

LE CONSEIL MEDICAL - KESAKO ?

Le conseil médical est une instance unique qui remplace le comité médical et la commission de réforme depuis une réforme d'octobre 2022.

C'est une instance consultative à caractère médical que l'administration doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative des agents en cas de maladie d'origine professionnelle ou non professionnelle. Il se compose de deux formations :

- **Le conseil en formation restreinte**, composé de trois médecins titulaires dont l'un d'eux est président. Cette formation est compétente essentiellement pour les maladies non professionnelles (CMO, CLM, CLD...) et la contestation des avis du médecin agréé ;

- **Le conseil en formation plénière**, composé des trois médecins titulaires de la formation restreinte et de deux représentants de l'administration, ainsi que de deux représentants du personnel. Cette formation est compétente notamment en matière d'invalidité, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ;

Le conseil médical rend un **avis qui est obligatoirement motivé, tout en respectant le secret médical**. Cet avis est notifié à l'agent et à l'administration. Sur cette base, la décision de l'administration est systématiquement adressée au conseil ;

QUAND FAIRE APPEL AU CONSEIL MÉDICAL EN CAS D'ARRÊTS MALADIE ORDINAIRES

La procédure pour **les congés maladie ordinaires** (CMO) est révisée :

- La saisine de l'instance médicale **après 6 mois** de COM continu est **supprimée**. Elle est remplacée par au moins un examen médical obligatoire par un médecin agréé entre les 6 et les 12 mois continus ;
- Le **refus pour l'agent** de se rendre à cet examen médical l'expose à une **suspension** de rémunération de COM ;
- À 12 mois continus de CMO, le conseil médical en formation restreinte doit être saisi pour se prononcer sur l'aptitude / inaptitude à la reprise / reclassement ;
- le Conseil médical sera également saisi en cas de contestation par l'administration ou l'agent d'un examen médical par un médecin agréé lors d'un CMO ou lors de la contestation par l'administration ou l'agent des conclusions du médecin agréé attribuant ou renouvelant un CMO dépassant 6 mois continus.

FOCUS SUR LE PLACEMENT EN CONGÉ DE LONGUE MALADIE OU DE LONGUE DURÉE D'OFFICE

- EN cas de placement d'office, l'administration **saisit systématiquement le conseil médical** et informe ensuite le médecin du travail de cette saisine (dans la pratique, il demeure conseillé d'échanger au préalable avec ce dernier) ;
- Le médecin du travail remet son rapport directement au conseil médical ;

COMMENT DEMANDER UN CONGÉ DE LONGUE MALADIE OU DURÉE

- Pour le premier octroi d'un CLM/CLD, l'agent envoie une demande d'octroi de congé de longue maladie appuyée d'un certificat médical de son médecin traitant à son chef de service et, en parallèle, le médecin traitant doit adresser ses observations

directement au président du conseil médical pour garantir une information complète des deux parties dans le respect du secret médical ;

- Les conditions de renouvellement du congé sont simplifiées, sur présentation d'un **certificat du médecin traitant** (pour un renouvellement de 3 à 6 mois) ;

- Le conseil médical **sera obligatoirement saisi** pour le renouvellement à la fin de la période de rémunération à plein traitement, pour les renouvellements pendant la période à demi-traitement et à l'épuisement des droits ;

- L'administration pourra procéder à l'examen médical du fonctionnaire par un médecin agréé ;

- **L'agent a l'obligation** de communiquer son lieu de domicile s'il est en congé de longue maladie ou de longue durée, en cas d'absence de son domicile de plus de deux semaines.

- Dans tous les cas, le conseil médical peut **demander à l'entendre** (il peut alors se faire accompagner ou représenter par la personne de son choix) ;

- Le secrétariat du conseil médical **informe le fonctionnaire de la date** à laquelle son dossier sera examiné et de ses droits au moins 10 jours ouvrés avant l'examen du dossier ;

- Le médecin du travail compétent est informé de la réunion et peut y assister à titre consultatif.

POUR EN SAVOIR PLUS ou être assisté dans vos démarches, n'hésitez pas à nous demander de l'aide.

ET SI ON VEUT REPRENDRE LE TRAVAIL A L'ISSUE D'UN CLM/CLD ?

- Pour reprendre, l'agent doit fournir à son service RH un **certificat médical d'aptitude à la reprise** ;

- Le conseil médical est **obligatoirement saisi** pour une reprise suite à l'expiration des droits ou si le CLM / CLD fait suite à une saisine d'office.

LES DROITS DE L'AGENT

- consulter son dossier ;

- présenter des observations écrites et fournir des certificats médicaux ;

- faire entendre par le conseil médical le médecin de son choix ;

- **être accompagné ou représenté par une personne de son choix à toutes les étapes de la procédure** ;

- demander à être entendu par le conseil médical en formation plénière ;

- L'agent doit être **informé des voies de contestation** de l'avis rendu par le conseil médical en formation restreinte ;

Le journal de ta section

LE COIN LECTURE...

Mikhail Bouliakov Le roman de Monsieur Molière, édition Folio
 Jean -Marie Montali Nous sommes la voix des morts , les derniers déportés témoignent ,
 éditions Cherche Midi
 Jean Marie Montali Les larme de Kaboul , édition Cerf
 Jeanne Schut, La tradition de la forêt, édition Sully
 Paul Saint-Bris: l'allègement des vernis , édition Philippe Rey
 Feurat Alani Je me souviens de Faloujah , édition Lattès

Ta Section Locale...

Secrétaire de section :
Isabelle Wenger Artz : 06.81.78.54.69
Secrétaires adjointes:
Natalina Bussola : EDR- contact par courriel
Magali Bouvet : 01.30.87.40.29
Gaëlle Murail : 01.34.57.30.80
Trésorière :
Carole Delande : 01.34.94.16.52

Pourquoi se syndiquer ...

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

Partant de là, le fait d'adhérer à Solidaires Finances Publiques est un acte fort, une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouté, consulté, entendu.

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2023

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles	Informations personnelles
Service : <input type="text"/>	Adresse perso. : <input type="text"/>
Site : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Temps partiel : <input type="text"/>	<input type="text"/>
@ <input type="text"/>	@ <input type="text"/>
☎ <input type="text"/>	☎ <input type="text"/>
Ces informations sont obligatoires	Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →